



Convention de partenariat

Père Noël du BabyBasket 2025-2027

La **Ville des Ponts-de-Cé**, représentée par **Jean-Paul PAVILLON**, Maire, d'une part,

Et le **Comité Départemental de Basket-ball de Maine-et-Loire (CDB49)**, représentée par **Philippe NICOLAS**, Président, d'autre part,

Considérant que :

La **Ville des Ponts-de-Cé** souhaite soutenir le développement du sport sur son territoire, en favorisant l'accès aux pratiques sportives pour tous et en valorisant les événements locaux

Le Comité Départemental de Basket-ball de Maine-et-Loire organise le "Père Noël du Baby-Basket", au début des vacances de fin d'année, au complexe sportif Athlétis, et souhaite formaliser un partenariat avec la collectivité pour en assurer le bon déroulement

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les parties pour l'organisation du Père Noël du BabyBasket des années 2025, 2026 et 2027,

incluant la mise à disposition gratuite d'équipements et de moyens logistiques par la collectivité.

Article 2 – Engagements de la Collectivité

La **Ville des Ponts-de-Cé** s'engage à :

1. **Mettre à disposition** les infrastructures suivantes du complexe **Athlétis** :
Hall et salle Omnisport, sanitaires le samedi
Vestiaires 3 et 4 dès le vendredi après-midi
2. **Mettre à disposition des moyens logistiques et humains** :
Personnel municipal pour l'accueil, la sécurité et la technique pris en charge par la ville.
Matériel spécifique nécessité par l'événement
3. **Soutenir la communication** :
Diffusion de l'événement via les canaux de la collectivité (site web, réseaux sociaux).
Autorisation d'utiliser le logo "partenaire" de la collectivité pour la promotion de l'événement, sous réserve de validation préalable des supports.

Article 3 – Engagements de l'Organisateur

Le **comité départemental de Basket-ball** s'engage à :

1. **Respecter les règles du complexe Athlétis** :
Horaires d'accès, règlement intérieur, et consignes de sécurité.
Restituer les lieux dans leur état initial (nettoyage inclus).
2. **Assurer la couverture des risques** :
Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant l'événement et fournir un certificat à la collectivité avant la date de l'événement.
Prendre en charge les éventuels dommages causés aux infrastructures (hors usure normale).
3. **Promouvoir le territoire et la collectivité** :
Mentionner le soutien de la Ville des Ponts-de-Cé sur tous les supports de communication (affiches, réseaux sociaux, programmes).
Inclure le logo de la collectivité sur les tenues ou supports si applicable

4. Accompagner la pratique locale :

Proposer à l'A.S.P.C. Basket-ball de tenir la buvette et de conserver les recettes issues des ventes

Animer les terrains de basket-ball situés à proximité d'Athlétis, notamment pour la pratique du basket-ball à 3

5. Fournir un bilan de l'événement :

Remettre un compte-rendu (nombre de participants, retombées médiatiques, photos) sous 15 jours après l'événement.

Article 4 – Modalités financières

La mise à disposition des locaux est gracieuse, ci-dessous la valorisation avec les tarifs 2025

Poste	Détail	Montant (€)
Mise à disposition salles	Salle Omnisport et Hall pendant 1 journée	2 122,80 €
Participation logistique	Valorisation des moyens humains/matériels	388,80 €
Total valorisé		2 511,60 €

Article 5 – Durée et résiliation

La convention est valable pour une durée de trois ans incluant les événements du 20 décembre 2025, du 19 décembre 2026 et du 18 décembre 2027.

Résiliation : Toute partie peut résilier la convention en cas de manquement grave (non-respect des engagements, sécurité compromise), sous préavis écrit de 8 jours.

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, les frais engagés par la collectivité pourront être facturés.

Article 6 – Dispositions diverses

Tout différend sera soumis à la juridiction compétente.

Tout changement devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Les données personnelles collectées seront traitées conformément à la réglementation en vigueur.

Les Ponts-de-Cé, le 18/12/2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 049-214902462-20251216-25SE1612_17-DE

Pour la ville des Ponts-de-Cé
René RAVELEAU, adjoint au Maire

Chargé des Sports et des Loisirs

Pour le Comité Départemental
de BasketBall 49

Philippe NICOLAS, Président